

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Etienne, le 21 janvier 2021

Cinquième branche autonomie : Les personnes en situation de handicap et les personnes âgées attendront encore !

La mise en place de cette 5^e branche couvrant la perte d'autonomie, annoncée comme un chantier majeur de la fin du quinquennat pour les personnes handicapées, **vient d'être reportée sine die « en raison de la crise COVID ».**

Les engagements de la Ministre n'auront duré que le temps des débats parlementaires et de l'inscription du principe dans la loi.

Cette nouvelle branche de Sécurité Sociale, dont la gestion est confiée à la CNSA, est attendue, et sa mise en place urgente pour apporter une réponse au besoin d'amélioration et de simplification de la prise en charge de la perte d'autonomie.

Pour la FNATH qui demandait depuis plusieurs années la création d'une cinquième branche « autonomie », la crise sanitaire ne peut pas servir de prétexte.

Bien au contraire, cette période a mis en lumière de manière beaucoup plus marquée les manques pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie. Il est donc urgent d'agir et de tenir le calendrier initialement annoncé à grand renforts de promesses, lesquelles une fois encore ne seront pas tenues.

La FNATH en appelle à la Ministre Brigitte Bourguignon pour que la cinquième branche se mette en place dès 2021. Elle n'a été que trop attendue par les personnes concernées.

Contact : Hervé GUINDÉ
04 77 49 42 37 - communication@fnath.com
Suivez-nous sur

